



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 janvier 2024

(en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Vote
<u>Délibération</u> <u>N°2024/01/01</u>	<u>DEMANDE DE TOUTE SUBVENTION ÉTAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE</u> Occultation solaire du pan coupé de la classe de maternelle - Remplacement de la grande baie vitrée donnant sur rue de la bibliothèque de l'école - Installation de stores des CM1/CM2 - Remise aux normes de l'alimentation électrique et remplacement de la grande baie vitrée côté rue de la salle d'évolution.	<u>Approuvée</u> <u>à l'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2023/01/02</u>	<u>DEMANDE TOUTE SUBVENTION ÉTAT POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE</u> Remplacement des deux portes de l'espace d'accueil du public pour une meilleure isolation thermique - Remplacement du portail de la salle polyvalente en très mauvais état et très difficile à fermer - Remplacement potentiel du système de chauffage très vétuste de la salle polyvalente	<u>Approuvée</u> <u>à l'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2023/01/03</u>	<u>DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉLABORATION D'UN ATLAS COMMUNAL DE LA BIODIVERSITÉ 2024</u> L'Atlas de la Biodiversité Communale consiste à établir un inventaire des milieux et des espèces présents sur le territoire communal et à cartographier les enjeux de biodiversité. L'atlas serait l'outil d'information et d'aide à la décision qui permettrait de faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité dans les aménagements et la gestion que la commune pourrait être amenée à réaliser ou à mener sur son territoire.	<u>Approuvée</u> <u>à l'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2023/01/04</u>	<u>SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA CAPF</u> Le 15 décembre dernier la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a transmis à la Mairie un document de présentation de la planification de son Schéma Directeur Cyclable (environ 27M€ répartis sur la période 2024-2032) en lui demandant de transmettre ses observations sur ce document avant le 27 janvier 2024.	<u>Approuvée</u> <u>à l'unanimité</u>

	<p>- AFFIRMER, un grand intérêt pour la liaison entre Milly-la-Forêt et La Chapelle-la-Reine qui passe par le Vaudoué en empruntant principalement la route départementale 16 sur un tracé sécurisé et rapide (itinéraire n°02, option 2, et itinéraire n°13).</p> <p>- REGRETTER, que la liaison par une voie verte sur la voie ferrée désaffectée entre La Chapelle-la-Reine et la gare SNCF de Bourron-Marlotte (itinéraire n°08) soit reléguée en phase d'« opportunité ».</p> <p>- PRECISER, sur la forme que l'itinéraire n° 02 option 1, le tronçon 02f est un chemin rural et non pas un chemin privé comme indiqué sur la fiche technique et que la domanialité de la partie sud du tronçon 13b est à vérifier.</p> <p>- DEMANDER, d'une part que l'intitulé de l'itinéraire n°13 comporte la mention de la commune de Noisy et d'autre part que la cartographie du Schéma Directeur Cyclable fasse apparaître la liaison par la D16 vers Milly-la-Forêt comme une « Continuité externe ».</p>	
Délibération N°2023/01/05	<p><u>DEMANDE DE SUBVENTION POUR DATATION PAR DENDROCHRONOLOGIE DES CHARPENTES DE L'ÉGLISE ST LOUP</u></p> <p>La dendrochronologie est une méthode de datation par l'étude des anneaux de croissance des troncs d'arbres. Afin de lancer les travaux de réfection de l'Église Saint Loup, il est indispensable d'établir une datation par dendrochronologie des charpentes de l'église SAINT-LOUP qui peut être subventionnée par le PNRGF.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à l'unanimité</u></p>
Délibération N°2023/08/06	<p><u>DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CAMPAGNE DE SONDAGES EN RECHERCHE DE DECORS PEINTS DE L'ÉGLISE ST LOUP</u></p> <p>Afin de lancer les travaux de réfection de l'Église Saint Loup, il est indispensable d'établir une campagne de sondages en recherche de décors peints. Il est possible de demander une subvention au Conseil Départemental de Seine et Marne.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à l'unanimité</u></p>

Date d'affichage :

12 janvier 2024

Date de diffusion sur le site internet de la commune :

12 janvier 2024

Michel CALMY,
Maire du Vaudoué

